



Vos demandes numériques d'autorisation d'urbanisme



Je me connecte !

Déposer mon permis de construire

Ma déclaration préalable

en ligne ?

1

Qu'est-ce que le portail de l'utilisateur de l'urbanisme ?

Il est possible de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme sous un format numérique, sans se déplacer en mairie, en se connectant depuis le portail numérique dédié. L'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme se fera alors de manière dématérialisée par le(s) service(s) concerné(s).

2

Comment déposer mon dossier en ligne ?

Le portail numérique de l'utilisateur de l'urbanisme vous permet de formuler votre demande en ligne et de télécharger les pièces à fournir à la demande d'autorisation d'urbanisme.

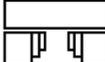
3

Quels types de demandes puis-je déposer en ligne ?

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Certificat d'urbanisme d'information et opérationnel
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Déclaration d'intention d'aliéner

Pour vos démarches, connectez-vous via

 **rafcom.bzh**

 **Roche aux Fées**
COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES

 **Syndicat d'Urbanisme**
du Pays de Vitré



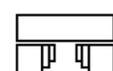
Vous avez un projet

de construction ?

Je me connecte !

Pour vos démarches, connectez-vous via

 **rafcom.bzh**

 **Roche aux Fées**
COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES

 **Syndicat d'Urbanisme**
du Pays de Vitré